



lillemetropole.fr



**Mobilisation pour
la transformation et
la sobriété des entreprises**

MEL propose des Aides Durables aux Bâtiments

Qui : les entreprises de 5 à 50 ETP dont le siège social est sur la MEL

Quoi : de 10 000 à 200 000 euros maximum , dans la limite de 40% des dépenses éligibles

Comment : En réalisant un audit énergétique préalable pour ensuite

réaliser des travaux : isolation des murs, portes sectionnelles, travaux d'économies d'énergie,

Projet photovoltaïques, chaleur renouvelables, gestion intégrée des eaux usées, toitures végétalisées

Où: sur le territoire Métropolitain

Pourquoi : pour rénover vos bâtiments, moins consommer, améliorer votre performance environnementale, thermique

Et énergétique.

Quand : de maintenant jusqu'en 2026

Qui contacter :

Matthieu.meese@edf.fr (pour la réalisation de l'audit Énergétique)

serveco@lillemetropole.fr (pour constituer le dossier et vérifier son éligibilité)